



Commission
des valeurs mobilières
Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2001-MC-2037

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 365377

DOSSIER N^o : 146

Objet : First Chicago Investment Corporation
(société issue de la fusion de Canadian Northstar Corporation et 934626 Alberta Ltd.)
Demande de dispense de prospectus

Vu la demande présentée le 1er juin 2001;

vu les articles 11 et 50 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés :

accorde la dispense de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement d'actions privilégiées de rang supérieur, série A, d'actions privilégiées de rang inférieur, série A, d'actions à droit de vote multiple, d'actions portant dividende et d'actions à droit de vote subalterne de First Chicago Investment Corporation auprès des actionnaires de Canadian Northstar Corporation en échange de leurs titres dans le cadre d'une restructuration de capital, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Prenez avis qu'à compter de la date effective de l'opération, First Chicago Investment Corporation devient un émetteur assujéti aux obligations prescrites au Titre III de la Loi.

Fait à Montréal, le 29 juin 2001.

Le chef du service du financement des sociétés,

(s) Josée Deslauriers
Josée Deslauriers

EP/ir